

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Licence professionnelle Métiers des réseaux informatiques et télécommunications

Université de Toulon

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 29/06/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017 sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formation : Numérique, information

Établissement déposant : Université de Toulon

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La licence professionnelle (LP) *Métiers des réseaux informatiques et télécommunications* est une formation professionnalisante gérée par l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) *Sciences et techniques*. Elle offre une formation dans le domaine de l'administration et de la sécurité des réseaux. Elle est constituée d'un premier semestre de tronc commun, avec des unités d'enseignement (UE) de spécialité et une UE de compétences transversales, et d'un deuxième semestre avec un projet tuteuré et un stage en entreprise. Elle est en partenariat avec le Centre d'Instruction Navale (CIN) de la marine nationale basé à Saint-Mandrier.

Analyse

Objectifs
<p>L'objectif de la licence professionnelle est clair et bien défini : il consiste à former des diplômés capables d'intégrer immédiatement le monde de l'entreprise dans le domaine des réseaux et des télécommunications. Les compétences et les métiers ciblés à l'issue de la formation sont clairement définis, et correspondent à des besoins actuels et pérennes. Les diplômés de cette licence professionnelle disposent d'un large spectre de compétences : administration de réseaux locaux ou distants, analyse des vulnérabilités de réseaux, intégration de services numériques, etc.</p>
Organisation
<p>La licence professionnelle n'a pas d'option : tous les étudiants suivent le même enseignement. Le premier semestre regroupe les UE théoriques, et le deuxième semestre contient un stage et un projet. L'organisation des UE est propice à l'acquisition des diverses compétences requises.</p> <p>La formation est en lien étroit avec le CIN. Ce partenariat est formalisé par une convention entre le CIN et l'Université de Toulon. Il se concrétise par le recrutement régulier d'étudiants en formation continue venant du CIN (de deux à six par an), par des interventions de nombreux professionnels du CIN dans des domaines du cœur du métier, par des journées de formation délocalisées au CIN, et par la proposition de stages au CIN.</p> <p>Les travaux pratiques (TP) délocalisés au CIN n'ont plus lieu depuis 2014-2015, malgré l'intérêt pour la formation de proposer aux étudiants des TP sur du matériel professionnel de qualité.</p>

Positionnement dans l'environnement
<p>La formation est complémentaire des autres licences professionnelles de l'Université de Toulon. Plusieurs autres licences professionnelles du site sont positionnées sur un domaine proche (<i>Réseaux sans fil et haut débit</i> et <i>Réseaux sans fil et sécurité</i>), voire identique (<i>Administration et sécurité des réseaux d'entreprise</i> et <i>Intégration-administration des réseaux informatiques</i>). La spécificité de la licence professionnelle <i>Métiers des réseaux informatiques et télécommunications</i> n'est pas précisée dans le rapport d'autoévaluation. Cette concurrence potentielle peut expliquer la variabilité de l'effectif de cette formation (entre 22 et 32 étudiants sur les 5 dernières années).</p> <p>Le lien fort entre la licence professionnelle et le CIN permet un ancrage important dans le monde socio-professionnel. D'autres partenariats industriels existent, avec des entreprises de la région toulonnaise et de la région PACA (avec NextiraOne, le CTSN-DGA, etc.). La formation a aussi développé des liens avec les institutions territoriales : plusieurs représentants des collectivités interviennent dans la formation. La licence professionnelle bénéficie aussi d'une convention avec le lycée Bonaparte de Toulon, qui permet aux étudiants titulaires d'un brevet de technicien supérieur (BTS) sur les services informatiques pour les organisations (SIO) d'intégrer la licence professionnelle plus facilement.</p>
Equipe pédagogique
<p>L'équipe pédagogique est constituée de deux enseignants-chercheurs, trois enseignants, deux responsables informatiques de l'université, quatre socio-professionnels du CIN et deux du CTSN-DGA, et sept socio-professionnels extérieurs. Le nombre d'enseignant-chercheurs de l'équipe pédagogique est faible pour une formation universitaire. Les socio-professionnels extérieurs réalisent environ trois quart des enseignements du cœur du métier, et les enseignant-chercheurs seulement un sixième des enseignements du cœur du métier. Globalement, les personnels de l'université ne réalisent qu'un quart des enseignements de la formation, ce qui est une faible proportion.</p>
Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études
<p>Le recrutement s'effectue parmi des titulaires d'un Diplôme Universitaire de Technologie (DUT), des titulaires d'un BTS, des étudiants ayant validé leur deuxième année de licence (un étudiant par an en moyenne), et d'autres étudiants. Les candidats s'inscrivent en ligne, et leur dossier est examiné par une commission qui se réunit trois fois par an. Cette commission classe les meilleurs étudiants en liste principale et constitue une liste complémentaire.</p> <p>Le recrutement présente une variabilité importante du public : de 3 à 9 titulaires d'un DUT sont recrutés par an, de 8 à 20 étudiants titulaires d'un BTS sont recrutés par an, et de 2 à 16 pour les autres étudiants. Globalement, les effectifs sont légèrement en baisse depuis quatre ans, mais le rapport d'autoévaluation n'apporte pas d'analyse de cette situation. Le rapport d'autoévaluation ne donne pas le nombre de candidatures. Il indique que l'effectif atteint est légèrement inférieur à la cible (30 étudiants) en raison de désistements de dernière minute, qui ne peuvent plus être compensés par les étudiants en liste complémentaire. Toutefois, la variabilité des effectifs constatés nécessite une amélioration de la sécurisation des filières de recrutement, ou la constitution d'une liste complémentaire plus importante pour le recrutement. Une convention entre l'Université de Toulon et le Lycée Bonaparte permet d'identifier les étudiants du BTS SIO qui ont reçu un avis de poursuite d'études favorable, afin de leur présenter la licence professionnelle. Il en résulte que beaucoup d'étudiants viennent de ce BTS.</p> <p>Le taux de réussite de la licence professionnelle est élevé (entre 86 % et 93 %). Le taux d'insertion est lui aussi important : il est de 88 % à 30 mois, avec 53 % de CDI, et une durée médiane d'accès au premier emploi de 4 mois.</p> <p>Peu d'étudiants (moins de 5 %) demandent une poursuite d'études, et l'équipe pédagogique ne leur fournit pas de lettre de recommandation. Cependant, les taux de poursuite d'étude des enquêtes fournies dans le rapport d'autoévaluation (datant de 2010, 2011 et 2012) montrent un taux de poursuite d'études relativement élevé (entre 27 % et 53 %). Le rapport d'autoévaluation ne donne pas d'argumentation sur cet écart.</p>
Place de la recherche
<p>Le lien avec la recherche n'est assuré qu'au travers de la présence de deux enseignant-chercheurs dans l'équipe pédagogique. Le laboratoire de rattachement de ces enseignant-chercheurs n'est pas précisé. Le rapport d'autoévaluation n'indique pas si des stages sont éventuellement effectués en laboratoire. Le rapport d'autoévaluation n'indique pas non plus si les enseignements réalisés par les enseignant-chercheurs sont en adéquation avec leur thématique de recherche.</p>
Place de la professionnalisation
<p>La formation met en place de nombreux TP : 40 % de l'ensemble des enseignements (hors stage) sont des séances de TP, ce qui est un très bon taux. De nombreux projets sont mis en œuvre au sein de ces TP, ce qui permet aux étudiants de se familiariser avec la gestion de projets. La formation n'inclut pas de préparation à des certifications, contrairement à</p>

<p>la plupart des formations professionnalisantes dans le domaine des réseaux. C'est l'une des pistes d'amélioration proposée par l'équipe pédagogique. Les enseignements étant principalement réalisés par des intervenants socio-professionnels, la professionnalisation trouve naturellement une place importante dans la formation.</p>
<p>Place des projets et des stages</p>
<p>Le deuxième semestre est constitué d'un projet tuteuré (63 heures et 12 crédits européens) et d'un stage en entreprise obligatoire de 12 à 16 semaines (18 crédits européens). Le rapport d'autoévaluation ne fournit pas d'information sur la manière dont les sujets des projets tuteurés sont conçus. Ce dernier débouche sur la remise d'un mémoire et une soutenance orale. La recherche des stages est laissée à la responsabilité des étudiants (le rapport d'autoévaluation ne mentionne pas de bureau des stages). Le stage débouche sur la remise d'un mémoire et une soutenance orale. L'équipe pédagogique fournit aux étudiants la liste des entreprises ayant recrutés des stagiaires les années précédentes, et envisage de développer davantage de liens avec les entreprises locales et nationales pour faciliter les démarches des étudiants.</p>
<p>Place de l'international</p>
<p>Une UE intègre 30 h de travaux dirigés d'anglais. L'international est très peu développé. La formation recrute quelques étudiants étrangers (leur nombre n'étant pas précisé) sous réserve qu'ils résident sur le territoire au moment de la demande. Aucun stage à l'étranger n'est mentionné dans le dossier.</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>
<p>La formation propose 30 places par an. Le rapport indique que les places non pourvues sont liées à des désistements de dernière minute qui ne sont pas compensés par la liste complémentaire, mais le nombre de candidatures et le nombre d'inscrits en liste complémentaire ne sont pas précisés. Le recrutement est ouvert à un public varié : étudiants diplômés d'un DUT ou d'un BTS, étudiants ayant validé une deuxième année de licence, mais aussi des étudiants possédant un Brevet Supérieur de la marine nationale (via le CIN), et des salariés et demandeurs d'emplois en reprise d'étude. Une commission mixte composée d'universitaires et de professionnels est chargée du recrutement. La formation propose des validations des acquis par l'expérience (VAE). Le nombre de VAE varie de deux à sept par an, ce qui est un bon taux. La formation reçoit de trois à six étudiants en formation continue chaque année. La formation par alternance n'est pas proposée, mais est envisagée à court terme. La formation ne décrit pas de dispositif de passerelle, malgré la diversité du public entrant. La formation ne décrit pas non plus de dispositif d'aide à la réussite ou d'harmonisation pour les étudiants.</p>
<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>
<p>La formation met en place une large proportion de TP (40 % des enseignements). Le nombre de crédits européens affectés à chaque unité d'enseignement est équilibré par rapport au volume d'enseignements correspondant. Le rapport d'autoévaluation ne précise pas si la formation bénéficie d'adaptations pour les étudiants en situation particulière (handicap, salariés, sportifs, etc.). Il n'y a pas de plateforme collaborative fournie par l'établissement pour faciliter les échanges entre étudiants, ou entre enseignants et étudiants. Les étudiants utilisent des plateformes créées en interne, par eux-mêmes, ce qui n'est pas habituel dans une formation centrée sur l'informatique.</p>
<p>Evaluation des étudiants</p>
<p>Les unités d'enseignement d'un semestre se compensent entre elles. La validation de l'année nécessite une moyenne minimale de 10/20 à l'année, de 10/20 au semestre pratique, et de 8/20 au semestre théorique. Ces seuils de validation sont hauts, et traduisent la nécessité pour l'étudiant de réussir à la fois le stage et le projet tuteuré (12 crédits européens) étant assez proche de celui du stage (18 crédits). Globalement, les règles de compensation sont complexes, avec des cas particuliers pour les deux semestres. Le rapport n'indique pas si la brochure de la formation distribuée en début d'année résume ces modalités. La proportion de contrôle continu n'est pas indiquée dans le rapport d'autoévaluation.</p>
<p>Suivi de l'acquisition de compétences</p>
<p>Le rapport d'autoévaluation indique qu'il n'existe pas de dispositif de suivi de l'acquisition des compétences. Les compétences transversales en gestion de projets sont acquises lors d'un cours de gestion de projet, lors des projets</p>

<p>réalisés pendant les travaux pratiques, le projet tuteuré, et le stage. Une unité d'enseignement inclut aussi des cours de droit informatique et de droit du travail. Les compétences liées à la sécurité sont peu mises en avant dans la fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Une brochure de la formation est distribuée aux étudiants en début d'année, et précise les métiers et compétences visés.</p>
<p>Suivi des diplômés</p>
<p>Le suivi des diplômés est organisé exclusivement par les services centraux de l'université. Les taux de réponse sont très élevés (de 57 % à 90 % selon les années), mais les résultats sont anciens (le dernier concerne les diplômés de 2012). L'équipe pédagogique envisage la mise en place d'un suivi personnalisé, propre à la formation, mais le rapport ne précise pas les modalités de mise en place de ce suivi, ou les résultats attendus.</p>
<p>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</p>
<p>Le conseil de perfectionnement est varié : membres de l'équipe de formation, socio-professionnels, professionnel extérieur à la formation, étudiant en cours de formation, étudiant récemment diplômé, représentant d'une autre formation thématiquement proche. Il est récent puisqu'il a été créé en 2015-2016, et ne s'est réuni qu'une seule fois. Son rôle a été limité jusqu'à présent à l'actualisation des fiches RNCP, mais l'équipe pédagogique envisage qu'à l'avenir, ce comité valide des propositions d'évolution des enseignements faites par de petits groupes d'experts. Les procédures d'autoévaluation sont laissées à la discrétion des enseignants, sans demande systématique. Une évaluation systématique des enseignements permettrait au conseil de perfectionnement de travailler à partir d'éléments factuels.</p>

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Une formation adaptée à un domaine attractif pour les entreprises, et en pleine croissance.
- Une bonne insertion professionnelle.
- Un lien fort avec le monde socio-professionnel.

Points faibles :

- Peu d'enseignant-chercheurs dans l'équipe pédagogique.
- Peu d'outils numériques.
- Evaluation des enseignements par les étudiants non généralisée à toutes les UE.

Avis global et recommandations :

La LP proposée est une formation de qualité, avec des objectifs professionnels clairs.

La formation gagnerait à impliquer davantage d'enseignants-chercheurs pour accentuer le caractère universitaire de la LP. Cela permettrait une meilleure stabilité de l'équipe pédagogique, et un meilleur suivi des étudiants et des compétences acquises.

La montée en puissance du conseil de perfectionnement, en précisant ses missions, et la mise en place d'autoévaluations systématiques permettrait de rentrer complètement dans une démarche qualité. Le renforcement de l'utilisation d'outils numériques (pour le suivi des compétences, l'aide à la recherche de stage, la diffusion d'informations, etc.) serait un plus.

Observations de l'établissement

La Garde, le 10 Mai 2017

EB/ KBC / 2017 n° 048

Cabinet de la Présidence

Dossier suivi par : Karine BENET-CATTIN

Tél 04 94 14 24 65 – cabinet-presidence@univ-tln.fr

Le Président d'Université

à

Monsieur le Directeur

Jean-Marc GEIB

Département d'évaluation des formations

HCERES

Objet : Evaluation la LP Métiers des réseaux informatiques et télécommunications

Monsieur le Directeur,

Nous avons pris connaissance du rapport d'évaluation de la licence professionnelle Métiers des réseaux informatiques et télécommunications. Nous tenons à remercier le comité d'évaluation, pour la qualité de l'évaluation menée et les remarques constructives formulées.

En réponse à votre demande, nous vous faisons part des observations de portée générale du responsable de la formation.

« **Positionnement dans l'environnement** »

Le rapport mentionne :

« La formation est complémentaire des autres licences professionnelles de l'Université de Toulon. Plusieurs autres licences professionnelles du site sont positionnées sur un domaine proche (Réseaux sans fil et haut débit et Réseaux sans fil et sécurité), voire identique (Administration et sécurité des réseaux d'entreprise et Intégration-administration des réseaux informatiques). La spécificité de la licence professionnelle Métiers des réseaux informatiques et télécommunications n'est pas précisée dans le rapport d'autoévaluation. Cette concurrence potentielle peut expliquer la variabilité de l'effectif de cette formation (entre 22 et 32 étudiants sur les 5 dernières années). »

Dans le dossier d'évaluation il était précisé :

« La capacité d'accueil est de 30 places au maximum et, chaque année, au moins 30 étudiants sont sélectionnés en liste principale et une liste complémentaire est constituée. **Si, parfois, le nombre final est un peu inférieur à 30 étudiants, cela provient de désistements de dernière minute qui ne peuvent plus être compensés par des étudiants sur liste complémentaire.** Cette année (2015-2016), par exemple, nous avons eu 4 désistements de la sorte de la part d'étudiants ayant confirmé leur venue, mais qui ne se sont pas présentés le jour de la rentrée. Après les avoir contactés, trois d'entre eux ont invoqué la raison d'une acceptation tardive dans une autre formation et la quatrième, une offre d'embauche. »

La variabilité du nombre d'étudiants provient essentiellement de problèmes de désistements tardifs plutôt que d'un manque d'étudiants qui serait dû à une concurrence entre licences. Le nombre de désistements tardifs est assez variable selon les années, mais on peut l'estimer, en moyenne, autour de 5 à 6 candidats. Par désistement tardif, on désigne un étudiant ayant confirmé fermement son souhait d'intégrer la licence et qui, finalement, ne se présente pas le jour de la rentrée, sans prévenir.

Chaque année, nous sélectionnons une quarantaine d'étudiants (toutes listes confondues) et la demande est plus forte que le nombre de places disponibles. Par ailleurs, le nombre de 22 étudiants en 2011-2012 est un point singulier. A partir de 2012, le nombre n'a jamais été inférieur à 25.

Par ailleurs, les licences concurrentes mentionnées dans le rapport (« Réseaux sans fil et haut débit et Réseaux sans fil et sécurité » et « Administration et sécurité des réseaux d'entreprise et Intégration-administration des réseaux informatiques ») ne sont pas des licences professionnelles de l'université de Toulon, mais respectivement de l'IUT d'Aix-en-Provence et de l'IUT de Nice, comme il était précisé dans le dossier d'évaluation.

Enfin, la spécificité de notre licence professionnelle par rapport aux concurrentes en région PACA est l'accent mis sur la sécurité des réseaux.

Place de la recherche

Le rapport mentionne :

« Le lien avec la recherche n'est assuré qu'au travers de la présence de deux enseignant-chercheurs dans l'équipe pédagogique. Le laboratoire de rattachement de ces enseignant-chercheurs n'est pas précisé. Le rapport d'autoévaluation n'indique pas si des stages sont éventuellement effectués en laboratoire. Le rapport d'autoévaluation n'indique pas non plus si les enseignements réalisés par les enseignant-chercheurs sont en adéquation avec leur thématique de recherche. »

Précisions apportées :

Les deux enseignants-chercheurs intervenant dans notre licence sont associés au laboratoire L.S.I.S. Les enseignements qu'ils dispensent sont des enseignements généraux dans leurs domaines de compétences, mais ne sont pas directement associés à leurs thèmes de recherche qui dépassent le cadre technique spécialisé de la licence professionnelle.

Il est fréquent que des étudiants effectuent leur stage dans un laboratoire de l'université ; jusqu'à trois étudiants par année en fonction des besoins des laboratoires.

Place des projets et des stages

Le rapport mentionne :

« Le rapport d'autoévaluation ne fournit pas d'information sur la manière dont les sujets des projets tuteurés sont conçus. »

Précisions apportées :

Les sujets des projets tuteurés sont choisis par les deux enseignants responsables qui s'efforcent de coller au mieux aux thématiques émergentes.

Place de l'international

Le rapport mentionne :

« La formation recrute quelques étudiants étrangers (leur nombre n'étant pas précisé) sous réserve qu'ils résident sur le territoire au moment de la demande. Aucun stage à l'étranger n'est mentionné dans le dossier. »

Précisions apportées :

La licence professionnelle a recruté durant quelques années des étudiants via la filière Campus France. Devant les difficultés rencontrées, ce mode de recrutement a été abandonné – ceci a été clairement expliqué dans le dossier. Toutefois, la licence professionnelle a continué à accueillir des étudiants étrangers, mais qui résidaient déjà sur le territoire Français lors de la rentrée.

Certains étudiants font leur stage à l'étranger, même si leur nombre est faible. Cette année (2017), nous avons un étudiant stagiaire au Maroc, par exemple. Il s'agit souvent d'étudiants originaires du pays où le stage est proposé. Toutefois, effectivement, la licence ne va pas spécifiquement chercher ses stages à l'étranger, c'est une voie d'amélioration qui a été proposée dans le dossier : favoriser la mobilité lors des stages par le biais de partenariats avec des universités étrangères.

Evaluation des étudiants

Le rapport mentionne :

« Le rapport n'indique pas si la brochure de la formation distribuée en début d'année résume ces modalités. La proportion de contrôle continu n'est pas indiquée dans le rapport d'autoévaluation. »

Précisions apportées :

Les étudiants reçoivent le premier jour de la rentrée un document avec le détail du contrôle des connaissances (UE, matières, coefficients CT et TP, ECTS, etc.). Les règles de validation du diplôme (compensations entre UE, nécessité d'obtenir 10/20 au semestre pratique, etc.) sont exposées par oral, ce jour-là, pour permettre aux étudiants de poser toutes les questions utiles.»

Avec nos remerciements renouvelés pour ce travail constructif, veuillez recevoir, Monsieur le Directeur, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.



Éric BOUTIN
Président de l'Université de Toulon